



AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement numéro 299-2022 modifiant le Règlement numéro 236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest que lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 juin 2022, à 19h00, au Centre Communautaire situé au 2081, chemin Way's Mills, le conseil adoptera le Règlement numéro 299-2022 modifiant le Règlement numéro 236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest.

La *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionné le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé.

Donné à Barnston-Ouest, ce 18 mai 2022.

Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière